

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2017-396

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2017

## Sommaire

Assistance	nublique _	Hônitaux	de	Paris
Assistance	Dublique –	HUDHIAUX	ue	1 4113

75-2017-11-02-014 - Arrêté de délégation de signature du directeur de l'hôpital	
universitaire Necker-Enfants Malades - 02 novembre 2017 (3 pages)	Page 3
75-2017-11-02-015 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés - Hôpital	
universitaire Necker-Enfants Malades - 02 novembre 2017 (2 pages)	Page 7

## Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-11-02-014

Arrêté de délégation de signature du directeur de l'hôpital universitaire Necker-Enfants Malades - 02 novembre 2017

Arrêté de délégation de signature du directeur de l'hôpital universitaire Necker-Enfants Malades - 02 novembre 2017



# Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté nº 2017 -

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patients »,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1er:

Délégation générale de signature est donnée à Madame Maya Vilayleck, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

#### ARTICLE 2:

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, des Affaires Médicales et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncée aux paragraphes A, F, G, H et I de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé;
- Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé;
- Monsieur Etienne Lissillour, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncée aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé;

1

- Madame Fabienne Marion, Coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et K de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé;
- Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé;
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé;
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé.

#### ARTICLE 3:

En cas d'empêchement de Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Florence Baguet pour les matières énoncée au paragraphe A, G de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé;

En cas d'empêchement de Madame Christine Campagnac-Boulin, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Christine Campagnac-Boulin;

En cas d'empêchement de Monsieur Etienne Lissillour, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Catherine Maire, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Etienne Lissillour;

En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

 Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe au directeur adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Frédéric Spinhirny;

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Annabel Meunier, Ingénieur en chef, Directrice des Equipements Médicaux et Hôteliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard;
- Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard;

#### **ARTICLE 4:**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

2

#### A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Florence Baguet, Directrice adjointe,
- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Monsieur Etienne Lissillour, Directeur adjoint,
- Madame Fabienne Marion, Coordonnatrice générale des Soins,
- Monsieur Christophe Nicolaï, Directeur du Système d'Information,
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint,
- Madame Nathalie Vergne-Labro, Directrice adjointe, sans être affectée au groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades pour ses fonctions principales,
- Madame Maya Vilayleck, Adjointe au directeur,

#### B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Nadine Durand, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Catherine Maire, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

#### **ARTICLE 5:**

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-09-01-046 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 est abrogé.

#### **ARTICLE 6:**

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, Le 2 novembre 2017

Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades

Hôpital Universitaire NECKER-FNFANTS MALADE Le Directeur Vincent-Nicolas DELPECTI

Vincent Nicolas DELPECH 75743 PARIS CEDEX 15

3

Délégation de signature – HU Necker-Enfants Malades - pl –02/11/2017

## Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-11-02-015

# Arrêté de délégation de signature en matière de marchés - Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades - 02 novembre 2017

Arrête de délégation de signature en matière de marchés - Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades - 02 novembre 2017



Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades en matière de marchés publics,

#### ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Maya VILAYLECK, Adjointe au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la stratégie et des Projets,

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passées :

- selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP;

1/2

Délégation signature marchés – HU Necker-Enfants Malades – pl – 02 novembre 2017

- selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

#### **ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence BAGUET, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, des Affaires Médicales et des Relations avec les Usagers,
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Monsieur Etienne LISSILLOUR, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Finances et de la Recherche,
- Madame Annabel MEUNIER, Ingénieure en chef, Directrice des Equipements,
- Monsieur Frédéric SPINHIRNY, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines,
- Monsieur Laurent VILLARD, Chargé de mission, Directeur des Investissements,
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière,
- Madame Isabelle JOYE, Adjoint des cadres hospitaliers,

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passées, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP;
- selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

ARTICLE 3: Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades en matière de marchés publics.

<u>ARTICLE 4</u>: L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-09-01-047 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 est abrogé.

<u>ARTICLE 5</u>: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 2 novembre 2017

Le Directeur du groupe hospitalier Hôpital universitaire Necker Enfants, Ma

> 149, rue de Sèvres 75743 PARIS CEDEX 1 Vincent-Nicolas DELPECH

> > 2/2

Délégation de signature – HU Necker-Enfants Malades – pt – 02 nov 2017